

FORMULAIRE PERMIS DE CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL



Sainte-Apolline-de-Patton

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ

Date de réception de la demande

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Secondaire :	
Courriel :			
Propriétaire :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (* Une procuration du propriétaire est requise)		

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse ou numéro de lot :	
----------------------------	--

ENTREPRENEUR OU EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/> Requérant <input type="checkbox"/> Autre :			
Nom de l'entrepreneur:				
Adresse :				
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :		
Téléphone :	Bureau :	Cellulaire :	Télécopieur :	
# Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :				
# Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :				

ÉCHÉANCE ET VALEUR DES TRAVAUX

Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux:	
Valeur des travaux :	\$ (Le montant doit inclure le coût des matériaux et la main-d'œuvre avant taxes)

MISE EN GARDE

Suite →



Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents à fournir peut être nécessaire pour son analyse et l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

